

Séance du 16 mars 2023

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
25	21	24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mme BABUT Fatima, M. BERNARD Jean-Luc, Mme BESSON Valérie, M. BIERJON Stéphane, Mme CHARRET Audrey, Mme CHAUVET Caroline, Mme COLLINET Dominique, M. DA SILVA Jonathan, M. DESNOUX Patrice, M. GUILLON François, M. LEROY Fabien, M. LOPES Pascal, Mme MANSAT Lucette, Mme MONCELON Claire, M. NOUAILLES Didier, M. PALIOT Didier, M. PRIERE Pascal, M. SAGNEZ Dominique, M. SIMONIN Jean-Jacques, M. TOULOUSE Serge, Mme TYNDUK Allyssone

**Procuration(s) :**

M. BARRADO Alain donne pouvoir à Mme BESSON Valérie, Mme GINDRE Anne donne pouvoir à M. DA SILVA Jonathan, Mme MAJER Lynda donne pouvoir à M. LEROY Fabien

Date de la convocation
09 mars 2023

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
__/__/__

**Etai(en)t excusé(s) :**

M. BARRADO Alain, Mme GINDRE Anne, Mme MAJER Lynda

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. DESNOUX Patrice

__/__/__
----------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

et publication du

__/__/__
----------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	2 970 099,45
	Réalisé :	1 351 746,86
	Reste à réaliser :	1 568 447,00
Recettes	Prévu :	2 970 099,45
	Réalisé :	1 240 943,24
	Reste à réaliser :	758 000,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	4 691 946,83
	Réalisé :	3 437 226,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 691 946,83
	Réalisé :	4 889 928,24
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-110 803,62
Fonctionnement :	1 452 701,94
Résultat global :	1 341 898,32

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 20.03.2023  
et de la publication ou notification  
le 21.03.2023

Le Maire

